

Arrêté du 19 février 1988 relatif à l'échelonnement indiciaire applicable aux personnels de direction des établissements d'hospitalisation publics, des maisons de retraite publiques et des hospices publics.

19/02/1988

!!! Abrogé par l'arrêté du 13 mars 2000 !!!

Consulter ici l' [arrêté du 19 février 1988](#) relatif à l'échelonnement indiciaire applicable aux personnels de direction des établissements d'hospitalisation publics, des maisons de retraite publiques et des hospices publics.